

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 19 avril 2021  
N° CP-2021-4-15-1

### **15<sup>ème</sup> Commission**

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

### **Service instructeur**

Service gestion domaine et régulation PL

### **Service consulté**

Direction des Affaires Juridiques

## **SAINT-LOUIS AMÉNAGEMENTS POUR L'AMÉLIORATION DES ACCÈS A L' AUTOROUTE A35 - AGGLOMÉRATION DES 3 FRONTIÈRES (5A3F) CONVENTION FINANCIÈRE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes de la convention à conclure avec SAINT-LOUIS Agglomération définissant sa participation financière à hauteur de 15 000 000 € HT, dans le cadre des aménagements pour l'amélioration des accès à l'autoroute n°35, sur les bans communaux de SAINT LOUIS et HESINGUE.

Par convention du 25 juin 2020, l'Etat a désigné comme maître d'ouvrage temporaire le Département du Haut-Rhin, dans la réalisation des aménagements destinés à améliorer les accès à l'A35 sur les bans communaux de SAINT-LOUIS et de HESINGUE.

Le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération faisant l'objet de plusieurs projets d'aménagement, en particulier le secteur Euro3Lys, localisé au nord-est de l'agglomération de SAINT-LOUIS, a vocation à contribuer à la dynamique et à l'attractivité de la partie française de l'agglomération en implantant des nouvelles résidences, des espaces tertiaires, un pôle de loisirs et de commerce qui nécessitent la reconfiguration des infrastructures de transport.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) va ainsi procéder à la réalisation de ces aménagements ayant pour principaux objectifs de sécuriser les échangeurs n°36 et n°37 de l'A35, d'améliorer les conditions de circulation et la prise en compte des développements urbains. L'opération consiste également à intervenir sur la RD 105, à aménager 4 carrefours à feux et à créer une piste et une passerelle cyclable.

Les travaux susvisés, dont la maîtrise d'ouvrage et le préfinancement de l'opération globale s'élève à 54 166 666,67 € HT soit 65 000 000 € TTC, sont assurés par la CeA. SAINT-LOUIS Agglomération participera financièrement à hauteur de 27,69 % du coût total des travaux, soit représentant un montant forfaitaire de 15 000 000 € HT.

Dans l'hypothèse où Unibail Rodamco-Westfield apporterait une contribution financière forfaitaire au projet, de l'ordre de 15 000 000 € HT, cette participation viendrait en déduction des dépenses supportées par la CeA et ferait l'objet d'un avenant à cette convention.

La présente convention a donc pour objet de définir les conditions dans lesquelles SAINT-LOUIS Agglomération apportera à la CeA sa participation financière dans le cadre de l'aménagement pour l'amélioration des accès à l'A35.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver les termes de la convention financière ci-jointe, à conclure avec SAINT-LOUIS Agglomération dans le cadre des aménagements pour l'amélioration des accès à l'autoroute n°35, sur les bans communaux de SAINT-LOUIS et HESINGUE, portant participation forfaitaire de SAINT-LOUIS Agglomération à 15 000 000 € HT ;
- M'autoriser à signer cette convention et le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- Noter que les dépenses et les recettes relatives à cette opération d'aménagement sont inscrites au budget de la CeA sur l'opération P0680026, et que pour le budget primitif 2021 sont également inscrits des crédits au titre des études préalables au Chapitre 20, Fonction 843, Nature 2031.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY